

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FÉVRIER 2020

Absents :

- M. Christian HUSSON,
- Mme Valérie MERLE,
- Mme Céline CHEVENIER.

Le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Marché relatif au réaménagement du chœur de l'église Saint Jean Baptiste :
 - Avenant N°4 au lot N°1 fixant la date de fin des travaux au 28 février 2020 ;
 - Avenant N°1 au lot N°2 fixant la date de fin des travaux au 28 février 2020 ;
 - Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant la date de fin des travaux au 28 février 2020.
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation en bureaux de l'étage de la Mairie au Groupement composé de la SELARL Darqué & Associés BET Fluides IGETEC / économiste IFTC pour un montant de dépense qui s'élève à 12 362 € HT.
- Réalisation de virements de crédits de 6 500 € du chapitre 020 (dépenses imprévues) vers l'opération 908 (travaux divers 2020), pour la réparation du réseau d'eaux pluviales sous le trottoir de la rue Roosevelt.

1/ COMPTES DE GESTION 2019 - COMMUNE ET ASSAINISSEMENT.

Les Comptes de Gestion de l'année 2019 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMMUNE.

Le Compte Administratif 2019 de la Commune est également approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

Le budget général est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 1 686 216,15 € et avec un déficit d'investissement de 690 766,26 €.

Les restes à réaliser sont excédentaires de 17 585 €.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Compte Administratif 2019 de l'Assainissement Collectif est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il dégage un excédent de fonctionnement de 104 138,71 €, un excédent d'investissement de 11 043,88 €. Les restes à réaliser sont déficitaires pour un montant de 3 210 €.

4/ AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET GÉNÉRAL.

L'affectation du résultat 2019 présentée en séance est approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante, elle sera reprise au Budget Supplémentaire comme suit :

Report de l'excédent d'exploitation en recettes de fonctionnement 1 013 034,15 € ;

Affectation de 673 182 € en recettes d'investissement ;

Report du déficit d'investissement de 690 766,26 € en dépenses d'investissement.

5/ AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

L'affectation du résultat 2019 présentée en séance est approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante, elle sera reprise au Budget Supplémentaire comme suit :

Report de l'excédent d'exploitation en recettes de fonctionnement 104 138,71 € ;

Report de l'excédent d'investissement de 11 043,88 € en recettes d'investissement.

6/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan des acquisitions foncières (néant) et des cessions foncières (3 biens cédés). Les tableaux détaillés sont joints en annexe.

7/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Les subventions aux associations présentées sont approuvées par 16 voix POUR et 2 ABSENTIONS (Mme SAVEY – M. GANTHER) – Monsieur BRUNIAU et Madame CHERVIN n'ont pas pris part au vote. Le détail des attributions de subventions est présenté dans le tableau ci-joint.

8/ SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier de demande de subventions au titre des amendes de police tel que présenté. Le montant des dépenses du programme visant à améliorer la sécurité routière s'élève à 17 340,94 € HT, et est éligible à une aide du Conseil Départemental à hauteur de 5 202 €.

9/ DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer l'ensemble des dossiers de demandes de subventions possibles et éligibles sur les programmes d'investissement inscrits aux budgets 2020.

10/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSÈQUES D'UNE PERSONNE AUX RESSOURCES INSUFFISANTES.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à régler les frais d'obsèques d'un administré, domicilié sur la commune et sans ressources, aux Pompes Funèbres DABRIGEON.

11/ DÉNOMINATION DES VOIES.

Dans le cadre de l'opération de numérotation des écarts, en complément de la délibération prise le 20 mai 2019, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité la dénomination des voies suivantes :

- Impasse de Bel-air
- Route de Laménier
- Avenue du 8 mai 1945
- Zone d'Activité de Rosières
- Chemin de Beaulieu
- Chemin des Forgeats
- Impasse de chez Marin
- Impasse des Buissons
- Impasse de Tête Noire
- Impasse de chez Duret
- Route des Bergers
- Impasse de la Figourdine
- Route de Vichy
- Route de Paris
- Chemin de Rosières
- Chemin de la Galouse
- Chemin des Acacias
- Chemin des Baraques
- Impasse de chez Moulin
- Rue du Château
- Chemin des Ballets
- Route de la Maison Rouge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à LAPALISSE, le 21 février 2020

Le Maire,

